

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Étienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRÉTEUR

REÇU

RAPPORT N°140717-20-URB 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE

OLORON-SÈTE-MARIE

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DES PYRÉNÉES BEARNAISES : PASSATION DU MARCHÉ DE RÉALISATION

Mme BESSONNEAU précise que lors de la labellisation du Pays d'Art et d'Histoire, le principe de la réalisation d'une charte architecturale et paysagère sur le territoire avait été retenu. Cette action figure également dans les prescriptions du SCOT du Piémont Oloronais.

Ce document d'aide à la décision pour l'instruction des autorisations d'urbanisme permettra de dialoguer avec les constructeurs pour conserver la qualité architecturale et paysagère du territoire.

Le cahier des charges de l'étude et son diagnostic ont été validés pas le Comité de Pilotage du Pays d'Art et d'Histoire le 30 janvier.

L'appel à la concurrence selon la procédure adaptée décrite par l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été lancé le 11 avril et publié dans les Petites Affiches des Pyrénées Atlantiques pour une remise des plis au 12 mai.

Deux candidatures ont été enregistrées mais seule l'offre de l'Atelier Etienne Lavigne nous a été remise.

L'offre est conforme au cahier des charges mais nécessite quelques mises au point de forme.

La proposition a été présentée pour avis et observations aux Communautés des Communes membres du PAH puis au Comité de Pilotage du 30 juin.
La proposition a été validée à l'unanimité des EPCI et du Comité de Pilotage.

L'offre de l'atelier Lavigne s'élève à 48 885 € H.T. pour un montant estimé à 50000 € TTC.
Il est proposé une tranche conditionnelle de 7000 € pour la réalisation d'une exposition itinérante et des panneaux du CIAP. Cette tranche sera financée dans le cadre des actions collectives du PAH

Nous avons reçu à ce jour des engagements de financement du Conseil Régional à hauteur de 15 000 € et du Conseil Général pour 12 000 €.

Nous restons dans l'attente d'une réponse de ce dernier pour un financement complémentaire de 13 000 € pouvant ramener la part résiduelle de la CCPO à environ 10 000 euros.

Le délai de réalisation est de 10 mois pour une remise espérée de la charte dans les communes fin mai 2015.

Où cet exposé,

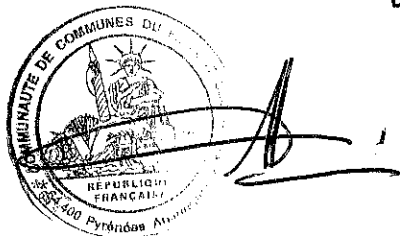
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de la Charte Architecturale et Paysagère,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché d'étude avec l'Atelier Lavigne après mise au point,
- **ADOpte** les mesures d'intervention de la CCPO dans le domaine de l'Habitat,
- **DIT** que les crédits seront pris sur l'enveloppe prévue au budget général de la CCPO.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures

Affiché le 22.07.14



Le Président

le 22 JUL. 2014

Daniel LACRAMPE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE